

# La cotation

## Un processus d'appréciation de la situation financière des entreprises

### POURQUOI LA BANQUE DE FRANCE COTE-T-ELLE LES ENTREPRISES ?

La cotation de la Banque de France est une appréciation sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans.

#### La cotation est utilisée :

- pour les besoins de la politique monétaire, comme outil de sélection des créances qui peuvent être utilisées par les banques pour leur refinancement auprès de l'Euro-système. En effet, les établissements de crédit peuvent se refinancer auprès de l'Euro-système en apportant en garantie des créances qu'ils détiennent sur des entreprises bénéficiant des cotes de crédit les plus favorables ;
- pour le calcul des besoins en fonds propres des établissements de crédit au titre des règles de solvabilité ;
- pour aider les chefs d'entreprise à identifier les facteurs qui influent sur une analyse externe de leur situation financière.

### QUELLES SONT LES ENTREPRISES COTÉES ?

Toutes les entreprises qui ont leur siège social en France peuvent être cotées à partir d'informations contenues dans la base de données FIBEN (Fichier bancaire des entreprises).

### QUELS SONT LES DESTINATAIRES DE LA COTATION ?

#### > L'entreprise concernée

La cotation fait l'objet d'une communication gratuite et systématique aux responsables légaux des entreprises.

Le représentant légal d'une personne morale et/ou un entrepreneur individuel peut obtenir la communication de la cotation de son entreprise auprès des implantations territoriales de la Banque de France et demander des explications sur les motifs de son attribution au cours d'un entretien personnalisé. Il peut également y accéder selon des modalités à consulter sur [www.i-fiben.fr](http://www.i-fiben.fr).

#### > Les adhérents FIBEN

Peuvent adhérer à FIBEN :

- des établissements de crédit, des sociétés d'assurance-crédit et d'assurance-caution tournés vers les entreprises. Pour les établissements de crédit, les sociétés d'assurance-crédit et de caution adhérents, la consultation se fait par la base FIBEN, selon les profils. Les adhérents ne peuvent en aucun cas diffuser les informations contenues dans cette base à l'extérieur de leur établissement ;
- des administrations à vocation économique ou financière.

### QUELS SONT LES TYPES D'INFORMATIONS COLLECTÉES ?

Les informations recueillies et analysées par la Banque de France permettent de conduire une démarche globale d'évaluation du risque de crédit d'une entreprise en vue de l'attribution de sa cotation.

Ces informations sont descriptives, comptables et financières, relatives aux incidents de paiement sur effets et aux crédits

déclarés par les établissements de crédit, judiciaires, liées à l'environnement financier et économique de l'entreprise, qualitatives.

Ces informations sont notamment recueillies auprès des entreprises elles-mêmes, des greffes des tribunaux de commerce, de l'Insee et des établissements bancaires.

### COMMENT LA BANQUE DE FRANCE ATTRIBUE-T-ELLE UNE COTATION ?

Elle est attribuée par des analystes sous la responsabilité du directeur local de la Banque de France.

La cotation est déterminée « à dire d'expert » et non sur la base d'outils purement statistiques : elle tient compte des

éléments qualitatifs et prévisionnels que le chef d'entreprise a pu mettre à la disposition de l'analyste.

Elle est actualisée chaque fois que des éléments nouveaux significatifs sont portés à la connaissance des analystes.

La cotation de la Banque de France est composée de deux éléments : une cote d'activité et une cote de crédit.

Exemple de cotation : **A3++**, **E9**, **D5**, **H4+**, **GP**, **X0**

> La cote d'activité exprime un niveau d'activité. Elle est figurée par une lettre qui caractérise le niveau d'activité de l'entreprise.

- Ce niveau est fonction, dans la très grande majorité des cas, du chiffre d'affaires.
- La lettre A représente le plus fort niveau d'activité.

COTE	NIVEAU D'ACTIVITÉ	MONTANT (en millions d'euros)		MONTANT (en millions d'euros)
<b>A</b>	supérieur ou égal à	750		
<b>B</b>	supérieur ou égal à	150	et inférieur à	750
<b>C</b>		50		150
<b>D</b>		30		50
<b>E</b>		15		30
<b>F</b>		7,5		15
<b>G</b>		1,5		7,5
<b>H</b>		0,75		1,5
<b>J</b>		0,50		0,75
<b>K</b>		0,25		0,50
<b>L</b>		0,10		0,25
<b>M</b>	inférieur à	0,10		
<b>N</b>	Non significatif			
<b>X</b>	Chiffre d'affaires inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de vingt et un mois)			

> La cote de crédit apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 3 ans.

COTE	
<b>3++</b>	Excellente
<b>3+</b>	Très forte
<b>3</b>	Forte
<b>4+</b>	Assez forte
<b>4</b>	Acceptable
<b>5+</b>	Assez faible
<b>5</b>	Faible
<b>6</b>	Très faible
<b>7</b>	Au moins un incident de paiement sur effets appelant une attention spécifique
<b>8</b>	Menacée (compte tenu des incidents de paiements sur effets déclarés)
<b>9</b>	Compromise (les incidents de paiement sur effets déclarés dénotant une trésorerie obérée)
<b>P</b>	Procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire)
<b>0</b>	Aucune information défavorable recueillie



## ÉVALUATION DES PERFORMANCES DE LA COTATION

La Banque de France est inscrite sur la liste des Organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC), reconnaissance qui atteste qu'elle respecte les critères internationaux d'évaluation du risque de crédit : objectivité et indépendance, transparence et publicité de la méthode, large utilisation par la profession bancaire.

## À consulter pour des mises à jour régulières :

[www.fiben.fr](http://www.fiben.fr)

[www.iedom.fr](http://www.iedom.fr) : pour la zone d'intervention de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, pour laquelle certaines informations contenues dans le présent document peuvent varier.

Vous retrouverez notamment sur le site : le Code de conduite de l'activité de cotation des entreprises à la Banque de France, le Rapport sur l'évaluation des performances de la cotation, le Cadre juridique de la cotation Banque de France.